

## Atelier n° 6 - L'évaluation

### Intervenants :

Guy Peudupin, Cabinet Les Nouveaux Armateurs  
Jean-Michel Lucas, Maître de conférence à l'Université de Renne II

Animateur : Adrien Guillot  
Rapporteur : Maud Brun

### Personnes présentes :

Nom	Prénom	Structure	Mail
Brun	Maud	Conseil Régional	<a href="mailto:m.brun@cr-poitou-charentes.fr">m.brun@cr-poitou-charentes.fr</a>
Datamanti	Delphine	Coup de Chauffe – Cognac	<a href="mailto:sgénéral@avantscene.com">sgénéral@avantscene.com</a>
Guillot	Adrien	Agence régionale du spectacle vivant	<a href="mailto:adrien.guillot-arsv@wanadoo.fr">adrien.guillot-arsv@wanadoo.fr</a>
Jezequel	Dominique	Musiques Métisses – Angoulême	<a href="mailto:dominique@musiques-metisses.com">dominique@musiques-metisses.com</a>
Lucas	Gabriel	Le Nombriil du Monde – Pougne-Hérison	<a href="mailto:gabriel_lucas@hotmail.com">gabriel_lucas@hotmail.com</a>
Lucas	Michel		<a href="mailto:jmlucas285@free.fr">jmlucas285@free.fr</a>
Peudupin	Guy	Les Nouveaux Armateurs – La Rochelle	<a href="mailto:g.peudupin@nouveaux-armateurs.fr">g.peudupin@nouveaux-armateurs.fr</a>
Roche	Hugues	Le Très Grand Conseil Mondial des Clowns – Niort	<a href="mailto:hugues.roche@laposte.net">hugues.roche@laposte.net</a>
Sauvagat	Marc	Plein Sud – Cozes	<a href="mailto:festival.plein-sud@wanadoo.fr">festival.plein-sud@wanadoo.fr</a>
Troger	Philippe	ACM – rencontres urbaines de La Rochelle	<a href="mailto:troger.Philippe@wanadoo.fr">troger.Philippe@wanadoo.fr</a>
Vincent	Samuel	Free Music & Freeze Music – Montendre	<a href="mailto:adonf3@wanadoo.fr">adonf3@wanadoo.fr</a>

### L'évaluation –Pour quoi faire ?

Ouverture de la session de travail avec la définition du dictionnaire sur ce qu'est l'évaluation : détermination de la valeur marchande de quelque chose, la valeur quantitative ou les avantages d'une situation (Hachette 2001). Aujourd'hui encore.

Guy Peudupin – Les Nouveaux Armateurs – précise par rapport à la définition, que s'il existe des indicateurs quantitatifs, il en est aussi de qualitatifs. Reste à savoir ce que l'on veut mettre en exergue.

Globalement, l'évaluation préoccupe l'ensemble des organisateurs de manifestations sans que les objectifs recherchés de l'évaluation soient nécessairement identifiés. Dans le cadre des festivals, comme ailleurs, il convient de s'interroger sur ces objectifs :

- Savoir ;
- Faire savoir ;
- Progression/ évolution.

Deux méthodes sont fréquemment utilisées indépendamment ou conjointement :

- Evaluation extérieure ;
- Auto-évaluation.

L'évaluation peut, dès lors, être un outil de progression pour la structuration des festivals et/ou un outil de changement de perception des partenaires sur une manifestation.

D'une manière générale, le processus d'évaluation est vécu comme une sanction de la part des partenaires financiers. Il est fréquemment :

- Imposé pour cerner les contours des festivals (inscription territoriale, développement économique, touristique...);
- Utilisé pour tempérer des périodes de crise.

L'évaluation traduit alors un manque de dialogue entre les différentes instances et apparaît plus comme « un cataplasme sur un mourant » que comme un véritable outil d'aide à la décision et d'évolution.

### **Alors, est-il nécessaire d'être en crise pour évaluer, se remettre en cause ?**

Guy Peudupin insiste sur la nécessité d'anticiper l'évaluation des festivals en amont de leur réalisation. Cette dernière est d'autant plus nécessaire qu'elle fait partie de la construction des nouvelles politiques publiques, intégrant la nécessité de rendre des comptes de l'action publique (cf. LOLF<sup>1</sup>).

Jean-Michel Lucas interroge la volonté de la politique publique en matière de développement des festivals et le regard que porte le politique sur l'évaluation demandée à ces mêmes festivals ?

### **L'évaluation est-elle capable de dessiner les enjeux de l'arbitrage de l'intérêt général ?**

La définition de l'intérêt général nécessite un travail de co-construction entre les élus, les acteurs et les usagers au travers d'une « expertise partagée ». Il s'agit donc de passer d'une logique de concession à une logique de compromis, où plutôt que concéder, construire ensemble. L'interrogation porte alors sur les finalités de l'action culturelle rapportées à l'ensemble des finalités de l'action publique portée par les élus. L'enjeu est de promouvoir une meilleure articulation entre les politiques et les projets plutôt que de favoriser des logiques d'accumulation et d'empilement.

La co-construction objective et l'évaluation de l'action doivent donc être effectuées en amont des projets pour atteindre cet objectif.

### **Mais alors, à quoi sert un festival ?**

Il convient, au regard des intentions politiques, de cerner les résultats identifiables développés par les festivals. Ces critères d'identification devraient être fonction de l'ensemble des paramètres territoriaux, sociaux et politiques.

Les effets des festivals servent ainsi les objectifs de chacun dans l'acceptation du « vivre ensemble », dans la contribution partagée de l'intérêt général.

---

<sup>1</sup> Loi organique relative aux lois de finance – la **LOLF** vise à moderniser la gestion publique et à renouveler la nature et les outils du contrôle parlementaire.

Il convient de hiérarchiser l'organisation et les motivations d'un festival de la manière suivante :

- Finalités (quoi ?)
- Objectifs (pour quoi faire ? / pour qui ?)
- Missions (comment ?)
- Evaluation (et alors ?)

La prise en compte des enjeux des actions conduites par les festivals doit permettre l'identification de référentiels de comparaison et de zones d'expertise légitime, donnant au politique la possibilité d'effectuer les arbitrages nécessaires au regard de la contribution à l'action publique.

Entamer un processus de co-construction permettra aux acteurs culturels, non pas d'être juge et partie, mais de participer au jugement.

Maud Brun/ Adrien Guillot